



## AVIS PUBLIC

### **AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 550-2012-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 550-2012**

---

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 12 juillet 2022, le Conseil de la Municipalité de Saint-David a adopté le projet de règlement intitulé « Premier projet de règlement numéro 550-2012-08 modifiant le Règlement de zonage numéro 550-2012 ».

Une assemblée publique de consultation sera tenue le 2 août 2022, à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Saint-David. Situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David. L'objet du règlement est de permettre les habitations unifamiliales jumelées dans la zone C2. La zone C2 comprend les propriétés situées du côté sud-ouest de la rue Saint-Charles ainsi que les propriétés situées du côté sud-est de la rue Principale, entre les rues Saint-Charles et Campbell. L'illustration de la zone touchée par le projet de règlement peut être consultée à l'hôtel de ville.

Au cours de l'assemblée, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville aux heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au mercredi de 8 h 30 à 16 h 30 et le jeudi de 10 h à 18 h ainsi que sur le site internet de la municipalité au <https://www.stdavid.qc.ca/municipalite/reglements-2/>.

Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Saint-David, ce 18<sup>ème</sup> jour du mois de juillet de l'an deux-mille-vingt-deux.

Mark McDuff  
Directeur général et secrétaire-trésorier